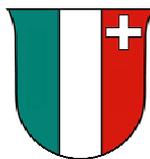




CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION



EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Une heureuse solution pour assurer l'avenir du Jardin botanique

La chancellerie d'Etat et la Ville de Neuchâtel communiquent:

Le Conseil d'Etat et la Ville de Neuchâtel se réjouissent de la solution trouvée pour le Jardin botanique de Neuchâtel. La création d'une *Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel* permettra de garantir l'avenir de ce haut-lieu dédié à la flore et si cher à la population neuchâteloise pour les prochaines années.

Le Conseil d'Etat et la Ville de Neuchâtel tiennent à témoigner leur profonde reconnaissance à ladite Fondation et tout particulièrement à la Fondation de Famille Sandoz pour le don important consenti. Créée en 1964 par le peintre et sculpteur Edouard-Marcel Sandoz, cette fondation qui prône l'esprit d'entreprise et l'innovation, joue un rôle fondamental par le moyen de participations à de nombreux projets économiques, sociaux et culturels. Par ses investissements, la Fondation de Famille Sandoz cherche à préserver un haut niveau de qualité et à perpétuer les valeurs sociales essentielles, ce qui ne peut être que salué.

De leur côté, le Conseil d'Etat et la Ville de Neuchâtel ont tout mis en œuvre, après le retrait financier de l'Université de Neuchâtel annoncé en juin 2006, afin de trouver des solutions permettant de garantir un avenir au Jardin botanique. A relever que concernant les prestations, l'Etat et la Ville de Neuchâtel poursuivront leur engagement dans le Jardin botanique.

L'apport de la *Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel* ouvre ainsi la porte à un partenariat public-privé. Il constitue un exemple encourageant supplémentaire de la manière novatrice de développer des projets, qui correspond à la volonté clairement affichée par le Conseil d'Etat pour la présente législature et par la Ville de Neuchâtel.

Une longue histoire

Installé dès 1954 sur la colline du Mail, le Jardin botanique a ensuite déménagé dans le vallon de l'Ermitage, où son inauguration officielle a eu lieu le 5 juin 1998 après quelque huit ans de travaux.

2.

Importantes, les missions du Jardin botanique portent sur quatre axes : la recherche et l'enseignement universitaire, l'éducation à l'environnement par des expositions fixes et temporaires notamment, l'ouverture au public par sa vocation touristique, et la protection des espèces puisque le Jardin botanique héberge la Coordination régionale pour la protection de la flore dont le but est de protéger à long terme les espèces menacées.

Neuchâtel, le 7 juin 2007